

COUR SUPRÊME DU CANADA

(EN APPEL DE

(Désignation de la juridiction inférieure)

)

ENTRE :

(Nom du demandeur tel qu'il apparaît sur le jugement de la juridiction inférieure)

DEMANDEUR

(Qualité de la partie devant la juridiction inférieure)

ET:

(Nom de l'intimé tel qu'il apparaît sur le jugement de la juridiction inférieure)

INTIMÉ

(Qualité de la partie devant la juridiction inférieure)

**Nota – si vous avez besoin de plus d'espace pour inscrire le nom des parties, veuillez joindre une page supplémentaire*

REQUÊTE À UN JUGE POUR LA NOMINATION D'UN PROCUREUR

(Nom du demandeur)

*(Votre adresse, numéro de téléphone et, le cas échéant,
numéro de télécopieur et adresse électronique)*

(Nom de l'intimé)

*(Nom, adresse et numéro de téléphone et, le cas
échéant, numéro de télécopieur et adresse électronique
du procureur (ou de la partie non représentée)*

*(S'il y a lieu, nom, adresse et numéro de téléphone du
correspondant et, le cas échéant, numéro de
télécopieur et adresse électronique)*

TABLE DES MATIÈRES

- AVIS DE REQUÊTE À UN JUGE POUR LA NOMINATION D'UN
PROCUREUR (FORMULAIRE 47) _____
(N^o de page)

- COPIE DE LA LETTRE DU PROCUREUR QUI EST DISPOSÉ À VOUS
REPRÉSENTER S'IL EST NOMMÉ _____
(N^o de page)

- COPIE DE LA LETTRE DU BUREAU D'AIDE JURIDIQUE INDIQUANT
QUE L'AIDE JURIDIQUE A ÉTÉ REFUSÉE _____
(N^o de page)

_____(Numéro de page)

FORMULAIRE 47

**AVIS DE REQUÊTE À UN JUGE
POUR LA NOMINATION D'UN PROCUREUR**

SACHEZ que _____ s'adresse à un juge en vertu de l'article 47 des *Règles de la*
(Nom du demandeur)

Cour suprême du Canada pour obtenir une ordonnance de nomination de _____ ou
toute autre ordonnance que le juge estime indiquée;

SACHEZ DE PLUS que la requête est fondée sur les moyens suivants :

Numéroter clairement chaque moyen.

REMARQUE : *Vous pouvez inclure des pages supplémentaires si vous avez d'autres moyens à faire valoir.*

SIGNATURE

(Votre signature)

(Date)

*(Votre nom, adresse et numéro de téléphone
et, le cas échéant, numéro de télécopieur et
adresse électronique)*

ORIGINAL :

REGISTRAIRE

COPIES :

*(Nom, adresse et numéro de téléphone et, le cas échéant, numéro de télécopieur et adresse
électronique des autres parties et intervenants devant la juridiction inférieure)*

REMARQUE À L'INTIMÉ À LA REQUÊTE:

L'intimé à la requête peut signifier et déposer un mémoire en réponse à la requête dans les dix jours suivant la signification de celle-ci. Si aucune réponse n'est déposée dans ce délai, la requête sera soumise pour décision à un juge.

Si la requête est signifiée et déposée avec les documents à l'appui de la demande d'autorisation d'appel, l'intimé peut déposer et signifier la réponse à la requête avec la réponse à la demande d'autorisation d'appel.